

"Vers l'intégration européenne" dans L'écho de l'industrie (22 octobre 1955)

Légende: Le 22 octobre 1955, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fédil), commente l'appel de Jean Monnet, ancien président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), en faveur de la création d'un Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE).

Source: L'écho de l'industrie. 22.10.1955, n° 42; 33e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "Vers l'intégration européenne", p. 1; 3.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/vers_l_integration_europeenne_dans_l_echo_de_l_industrie_22_octobre_1955-fr-9d1e22df-d26a-4cod-9570-ec9da5fa6dff.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Vers l'intégration économique

L'appel que M. Jean Monnet, l'ancien président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, vient de lancer, après quelques mois de silence et de méditation, à un certain nombre de personnalités européennes, appartenant aux Parlements ou aux syndicats ouvriers des six pays, pourrait avoir une influence très grande, sinon décisive, sur les efforts qui sont entrepris par les gouvernements, comme suite à la résolution de la Conférence de Messine, en vue de hâter l'intégration économique européenne.

En trois mois d'un voyage qui l'a conduit à travers la petite Europe M. Monnet a réussi à regrouper, parmi les personnalités dont l'attitude compte dans la politique de leurs pays en face de telle question ou de telle autre, celles qui étaient en faveur de l'intégration dès le début, mais qui avaient quelque peu perdu confiance en raison du rejet de la Communauté européenne de défense. Mais M. Monnet a aussi réussi à gagner à la cause de l'Europe de nouveaux adeptes, dont notamment les représentants de la « Sozialdemokratie » et des syndicats ouvriers allemands qui, on s'en souvient, étaient des adversaires farouches de la CED et des participants assez flegmatiques aux réunions des assemblées de Strasbourg.

Voici la lettre par laquelle M. Jean Monnet, non sans en avoir préparé l'accueil, vient d'inviter une quarantaine de personnalités à faire partie de son Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Personne, d'ailleurs, n'a décliné l'invitation *)

« J'ai l'honneur de vous demander de participer à la constitution du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe.

Les personnalités qui participent à la constitution du Comité demanderont chacune à leur organisation d'y adhérer. Il est entendu que les organisations politiques ou syndicales qui adhéreront au Comité y seront représentées par le délégué qu'elles mandateront à cet effet.

Le Comité assurera l'unité d'action des organisations qui en sont membres, afin de parvenir, par des réalisations concrètes, aux États-Unis d'Europe.

Son action consistera d'abord, par son intervention et celle des organisations groupées en son sein, à manifester auprès des gouvernements, des Parlements et des opinions publiques leur détermination de voir faire de la résolution de Messine du 2 juin dernier une véritable étape vers les États-Unis d'Europe.

Cette résolution a mis à l'étude l'élargissement des bases de développement économique des pays participants, notamment par l'utilisation de l'énergie atomique, la réalisation progressive d'un marché commun européen, avec les mesures de sauvegarde nécessaires, et l'harmonisation des politiques sociales.

Pour atteindre ces objectifs il faut écarter les faux semblants. Une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les États délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes, mandataires de l'ensemble des pays participants. Il s'agit, en même temps, d'assurer une association étroite de la Grande-Bretagne aux réalisations nouvelles.

Le Comité veillera à obtenir que, conformément aux propositions de l'Assemblée commune du 14 mai dernier, la Communauté charbon-acier reçoive les pouvoirs nécessaires au développement de son action dans le domaine social. »

*

Cette lettre, on s'en aperçoit, dépasse en précision autant qu'en portée la plupart des résolutions de congrès ou de conférences consacrés ces derniers temps aux problèmes de l'intégration européenne. La phrase essentielle en est celle dans laquelle le signataire réaffirme sa conviction que la création d'institutions fédérales européennes et la délégation de certains pouvoirs à celles-ci sont indispensables.

Que M. Monnet n'a rien perdu de sa foi en la supranationalité, on pouvait aisément l'imaginer ! Mais que

toutes les personnalités auxquelles il s'est adressé - qu'il s'agisse des syndicalistes allemands ou des parlementaires italiens, plutôt inquiets en ce qui concerne l'avenir social de leur pays dans un marché unifié et déblayé de toutes entraves, qu'il s'agisse même d'hommes de chez nous - que toutes ces personnalités aient apparemment accepté le transfert à des organismes européens de certains pouvoirs nationaux, voilà qui n'est pas sans surprendre quelque peu.

Il semble donc que l'idée supranationale soit en train de renaître.

Nul n'ignore que l'ancien président de la Haute Autorité, dans la voie de l'intégration, veut aller vite et loin, si possible jusqu'au bout. Estimant que l'Europe doit se faire demain ou jamais, il rejette toutes les formules vagues de coopération, pour ne retenir que celles qui partent de l'idée d'une autorité commune, aux pouvoirs réels.

Il faut dire que le problème institutionnel a été de loin le plus important parmi ceux que les experts gouvernementaux ont eu à affronter au cours des récentes réunions des commissions de la relance à Bruxelles.

Quels sont les organismes qui veilleraient au bon fonctionnement du marché commun généralisé qu'on voudrait créer ?

Est-ce qu'une action concertée des gouvernements suffirait ? A Bruxelles aucun pays n'était assez optimiste pour le penser.

Une deuxième solution consisterait à avoir recours à l'arbitrage d'une commission internationale. Mais certains pays représentés au comité de la relance, notamment les Pays-Bas et la France, ont refusé catégoriquement cette solution.

Une troisième possibilité serait d'habiliter les représentants des gouvernements à statuer à une majorité qualifiée. Cette solution, qui serait plutôt brutale, a été refusée unanimement par les experts.

Restent les décisions ministérielles prises à l'unanimité, mais cette solution ne satisfait personne.

Reste, enfin, la solution proposée ces jours derniers par M. Jean Monnet.

Le temps presse. A Bruxelles les experts viennent de clore leur rapport, qui sera remis au comité directeur institué par la conférence de Messine. Celui-ci le transmettra, après un échange de vues ultime, aux six ministres des Affaires étrangères, qui se réuniront au début de décembre. C'est lors de cette réunion que les lignes générales du traité instituant un marché commun seront arrêtées.

D'ores et déjà on peut dire que l'unanimité est loin d'avoir été réalisée par les experts et qu'il est invraisemblable que le comité directeur puisse arriver à concilier des points de vue fondamentalement opposés. Seuls les ministres, sous la pression du courant d'opinion que M. Monnet est en train de susciter, pourraient aller plus loin dans la voie de l'intégration à caractère supranational.

Car l'adhésion au Comité d'action pour les États-Unis d'Europe engage non seulement les personnalités qui ont été directement touchées, mais encore les organisations qu'elles représentent et qui, sur le plan politique de chacun des six pays, sont suffisamment importantes pour faire pencher la balance en faveur d'une forme institutionnelle plus intégrée que les formes qui ont été envisagées par des experts sans responsabilité politique.

Le Comité d'action se réunira, pour la première fois, dans un mois environ. A ce moment des projets précis d'intégration européenne dans le domaine de l'industrie atomique et de la production d'énergie seront présentés. Il semble que M. Monnet veuille alors obtenir que des propositions de loi y relatives soient déposées immédiatement devant les Parlements.

[...]

(*) Des producteurs ou organisations de producteurs des pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier n'ont, à notre connaissance, jusqu'à présent pas été invités à participer au Comité d'action. Cela a-t-il été voulu ? Si tel était le cas, on devrait constater que le Comité renonce à faire appel à des forces qui sont indispensables à toute nouvelle action sur le plan de l'intégration européenne et prend dès le début une orientation qui donne à penser.